

programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques

12.4 Dépôt - Certificat du greffier - Règlement 564-2022 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réfection d'une conduite d'égout pluvial sur les lots 6 468 586 et 6 468 587

12.5 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

12.6 Dépôt - Rapport du directeur général - Pouvoir d'embauche de personnel syndiqué - Règlement 521 portant sur la délégation de pouvoirs

13 Varia

13.1 Faute disciplinaire d'une personne salariée

13.2 Autorisation de demande d'aide financière - Véhicule électrique - Fédération canadienne des municipalités

14 Seconde période de questions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 POINT D'INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

1.2 POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

2022-12-720

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Marie-José Cossette et unanime ment résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022 soit adopté, en ajoutant les points suivants à la rubrique *Varia* :

- 13.1 - Faute disciplinaire d'une personne salariée
- 13.2 - Autorisation de demande d'aide financière - Véhicule électrique - Fédération canadienne des municipalités

1.4 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal prend bonne note des questions et s'assure d'y répondre de façon claire et précise.

2022-12-721

1.5 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Carole Viau et unanime ment résolu :

